

ARTICLE 10. PRIX

Prix en espèces : 9595 € distribuables – Coupes : 29 coupes distribuables – La remise des prix se déroulera le : 19/06/2005 à partir de 16h00, salle des fêtes de ST Junien

NOTA : seuls les prix « scratch » sont cumulables. Prix groupe et classe non cumulables
Les commissaires et cibistes seront récompensés.

1 ^{er} scratch 305 € et un engagement gratuit l'année suivante	1 ^{er} groupe 200 € si 5 partants ou plus 100 € si moins de 5 partants
2 ^{ème} scratch 215 €	2 ^{ème} groupe 140 € si plus de 5 partants
3 ^{ème} scratch 185 €	1 ^{er} classe Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus – 50% de l'engagement payé si moins de 5 partants
4 ^{ème} scratch 155 €	2 ^{ème} classe 95 € si plus de 5 partants
5 ^{ème} scratch 95 €	3 ^{ème} classe 65 € si plus de 5 partants
1er équipage féminin 100 € si 3 partantes ou plus	

Annexe : Répartition des groupes et classes

Voitures de production (groupes N et FN confondus) :

- Classe 1 : jusqu'à 1 400 cm³
- Classe 2 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
- Classe 3 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³
- Classe 4 : au-dessus de 2 000 cm³ (limité à 2 500 cm³ pour le groupe « N »)

Voitures de tourisme (groupe A et FA confondus) :

- Classe 5 : jusqu'à 1 400 cm³
- Classe 6 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
- Classe 7 : au-dessus de 1 600 cm³ et jusqu'à 2 000 cm³
- Classe 8 : au-dessus de 2 000 cm³ (limité à 2 500 cm³ pour le groupe « A »)

Voitures du groupe GT de série :

- Classe 9 : jusqu'à 2 000 cm³
- Classe 10 : au-dessus de 2 000 cm³

Voitures du groupe F 2000 :

- Classe 11 : jusqu'à 1 150 cm³
- Classe 12 : au-dessus de 1 150 cm³ et jusqu'à 1 400 cm³
- Classe 13 : au-dessus de 1 400 cm³ et jusqu'à 1 600 cm³
- Classe 14 : au-dessus de 1 150 cm³ et jusqu'à 1 400 cm³

3^{ème} RALLYE REGIONAL VIENNE & GLANE

Les 18 et 19 juin 2005

Règlement particulier complétant le règlement standard des rallyes Français

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : 03/05/2005

Ouverture des engagements : 03/05/2005

Clôture des engagements : 06/06/2005

Parution du road-book : 18/06/2005, disponible au syndicat d'initiative de St Junien de 8h00 à 16h30

Dates et heures des reconnaissances : 18/06/2005 de 8h30 à 17h00

Vérification des documents et des voitures : 18/06/2005 parking du magasin

Carrefour de St Junien de 13h00 à 17h30

Heure de mise en place du parc de départ : 18/06/2005 à partir de 14h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 18/06/2005 au P. C. Course, CHAMP DE FOIRE DE St Junien

Publication des résultats partiels : 19/06/2005 au Champ de Foire de St Junien à 1h00

Arrivée à : Champ de Foire de St Junien le 19/06/2005 à partir de 11h57

Vérification finale : 20/06/2005 – Gge Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse – 87 200 St Junien (tél : 05 55 02 66 10)

Publication des résultats du Rallye : 19/06/2005 au Champ de Foire de St Junien, une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix : 19/06/2005 à la salle des Fêtes de St Junien à partir de 16h00

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de St Junien organise le 3^{ème} Rallye Vienne et Glane en qualité d'organisateur administratif

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : **R 81**
... en date du : **18 FEVRIER 2005**

Comité d'Organisation

Président : Luc Béal

Membres : CH Courbatère, J.P. Mancinelli, Y. Morand, B. Syrvain

Secrétariat du Rallye, , J.P. Mancinelli – 33 rue des Saignes – 87 410 Le Palais / Vienne

Téléphone / Fax : : 05 55 35 33 29

Permanence du Rallye : Champ de Foire de St Junien – le 19/06/2005 de 13h00 à 1h00 – le 19/06/2005 de 7h00 à 14h00 – tél : EN COURS P 06 08 33 86 27

Organisateur technique :

A.S.A Terre de St Junien – Les Ammonds – 16 420 Brigueuil – tél : 05 45 71 06 89 –

Fax : 05 45 71 06 89 – E-mail : asaterre@aol.com - Avec la participation des ASA : Mauve, 87, Lac, St Martial, Corrèze, le CRSA Limousin et les CRSA limitrophes

1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs : H MILLET – LAGE (Pdt), M VAURIE, R GIBEAULT, N MONZAT
M VAURIE

Directeur de Course : R DESMOULINS

Directeurs de Course Adjoints : L Taillard (PC), M Legue (ES), J Poinaud (ES), G Troncal (ES),
N Gougeon (ES)

Médecin en chef : Dr M Franck

Commissaires Techniques : J.L Bosc (responsable), C Daurat, R Vincent

Commissaire Technique A ou B responsable du marquage des pneumatiques : Néant

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : J.M Noziere, R Jecker

Chargés des relations avec la presse : J.P Mancinelli

1.2 Eligibilité

Le Rallye Vienne et Glane compte pour : la Coupe de France des Rallyes et le Championnat du CRSA Limousin

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront , avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 18/06/2005, sur le parking de Carrefour à St Junien, de 13h00 à 17h30

Les vérifications techniques auront lieu le 18/06/2005 , sur le parking de Carrefour à St Junien de 13h00 à 18h00

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse – 87 200 St Junien – tél : 05 55 02 66 10

Prix de la main d'oeuvre : 40 € TTC l'heure

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Vienne et Glane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 07/06/2005 à minuit

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum

3.1.11.1 Les droits d'engagements sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée aux endroits prévus sur le road-book

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Rallye de Vienne et Glane représente un parcours de 130,900 Km

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,200 Km

Les épreuves spéciales sont : Chaillac (7,6 km), deux fois – St Brice (5,3 km), deux fois) – Oradour (6,7 km) deux fois. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu le : 18/06/2005 de 8h30 à 17h30 (4 passages maximum par spéciale) avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Des contrôles seront effectués par des juges de faits. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche
- Chef de poste : badge avec indication « chef de poste »

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

- Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

- Conforme au règlement standard FFSA